

prison attendra les fidèles ; mais si tout le monde était animé du même esprit, on ne pourrait pas jeter en prison quarante mille prêtres et des millions de catholiques.

— On pourrait croire que la séparation prononcée le rôle de M. Dumay serait terminé. M. Dumay est l'homme qui connaît sur son doigt tout le clergé de France, il en sait le fort, et surtout le faible. Et c'est précisément cette connaissance qui lui donne tant d'autorité. Mis par les loges au poste qu'il occupe, il y a été maintenu malgré toutes les attaques dont il a été l'objet ; et les tentatives faites pour lui enlever sa place n'ont fait que l'y ancrer d'une façon plus solide. Maintenant son rôle semblerait inutile, et cependant les loges estiment qu'il sera plus nécessaire que jamais. La loi de séparation comprend des pensions, allocations, secours accordés à un certain nombre d'ecclésiastiques ; et il faut quelqu'un pour présider à cette distribution. De plus, le ministre de l'intérieur doit publier dans les trois mois qui suivront la promulgation de la loi de séparation, un règlement sur la police des Cultes, et il faut nécessairement quelqu'un pour le faire exécuter. M. Dumay en sera chargé. Sa fonction continuera, pour le malheur de l'Eglise de France. Le titre seul sera changé. M. Dumay s'appellera jusqu'au 31 décembre : " Directeur des Cultes " ; il se nommera à partir du premier janvier 1906 : " Directeur de la police des Cultes ".

DON ALESSANDRO.

## A NOTRE-DAME DE BONSECOURS

**J**EUDI, le 21 septembre, fête de saint Mathieu, une cérémonie d'un caractère imposant avait lieu à l'église de Notre-Dame de Bonsecours.

Cette modeste et pieuse église est, on le sait, le premier de nos temples par son ancienneté. Ce sont M. de Maisonneuve et la Vénérable Marguerite Bourgeois qui en furent les fondateurs. De tout temps elle a été dans notre ville et même dans notre pays tout entier l'objet d'une vénération et d'un culte particulier.